



MODALITÉS D'ACCÈS À LA SALLE DE LECTURE

Suite à la parution du *Décret n°2021-1059 du 7 août 2021*, la salle de lecture des Archives municipales de la ville d'Hyères est ouverte au public selon les modalités suivantes :

OBLIGATION DE PRÉSENTER UN PASS SANITAIRE qui sera contrôlé à l'entrée du bâtiment du Park Hôtel

Réservation:

- La consultation des archives se fait **uniquement sur rendez-vous** par mail à l'adresse suivante : **service.archives@mairie-hyeres.com et 48h à l'avance**.
- Les lecteurs sont invités à passer commande de leurs documents en même temps qu'ils réservent leur séance.

Une confirmation de rendez-vous sera alors adressée par retour de mail.

- Afin de respecter les règles de distanciations, un seul lecteur est autorisé en salle de lecture.

Mesures de prévention :

- Tous les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés.
- Du gel hydroalcoolique est à la disposition des lecteurs en salle de lecture.
- Port du masque obligatoire.



Nous restons disponible par téléphone pour tout renseignement du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h au 04.94.00.78.84 et par mail – service.archives@mairie-hyeres.com

https://archives.mairie-hyeres.com



